



Protocole sanitaire pour les voyages internationaux

Objectifs

1. Réduire le risque d'introduction des nouveaux variants du SARS-CoV-2 au Maroc et anticiper leur propagation ;
2. Accompagner la reprise des voyages internationaux et la relance du tourisme.

Risque

Il importe de noter que la reprise des voyages internationaux et la relance du tourisme constituent une prise de risque non négligeable de recrudescence épidémique, qui vient s'ajouter à celui engendré par la levée des restrictions sur les rassemblements et les déplacements, qui étaient imposés au mois de Ramadan.

Catégorisation des pays de provenance

Le risque sanitaire que constituent les voyages à partir d'un pays est évalué selon les critères ci-dessous :

- La disponibilité de données épidémiologiques et celles relatives aux capacités de détection et de surveillance génomique ;
- La tendance évolutive de la situation épidémiologique ;
- Le niveau de la circulation des variants préoccupants du SARS-CoV-2.

Le classement des pays en 2 listes est adopté en commission interministérielle, tenant compte aussi bien de l'évaluation du risque sanitaire que d'autres critères.

Ce classement est ainsi mis à jour bimensuellement et à chaque fois que l'un des deux paramètres précités l'impose.

Listes de pays

1. Pays de la liste A

Tous les pays et territoires dont :

- Les données relatives à la situation épidémiologique, notamment à la circulation des nouveaux variants, sont disponibles ;
- La situation épidémiologique est maîtrisée.

2. Pays de la liste B

- Pays enregistrant une circulation communautaire d'un nouveau variant, autre que le variant alpha (considéré actuellement prédominant au Maroc) ;
- Pays dont les données sur la situation épidémiologique et la surveillance génomique ne sont pas disponibles ;
- Tout autre pays pour lequel il existe des arguments en faveur d'une dégradation de la situation épidémiologique.

Mesures du protocole sanitaire

Pays de la liste A : Liaisons rétablies

- Un pass vaccinal ou un certificat attestant que la personne est complètement vaccinée.

Ou bien

- Pour les personnes n'ayant pas pu être vaccinées ou incomplètement vaccinées, un test PCR négatif à l'embarquement ne datant pas de plus de 48 heures ;

Fiche sanitaire du passager à télécharger en ligne avant embarquement (distribuée aussi à bord de l'aéronef ou du navire), dûment renseignée, notamment l'adresse du passager et deux numéro de téléphone permettant de le localiser, en cas de besoin, pendant les 10 jours qui suivent son arrivée sur le territoire national.

Afin de faciliter le retour des Marocains Résidant à l'Étranger par voie maritime, le Ministère de la Santé mettra des laboratoires mobiles au

niveau des navires de long trajet et des tests PCR à bord pourraient être pratiqués, d'une manière exhaustive ou sélective selon les situations.

Pays de la liste B : Maintien de la suspension des liaisons

Pour les autorisations exceptionnelles, accordées par les services consulaires :

- Un test PCR négatif à l'embarquement, datant de 48 heures au maximum ;
- Une quarantaine contrôlée de 10 jours, à la charge de l'intéressé dans des structures préalablement désignées par les autorités locales ;
- Un test PCR de contrôle au 9^{ème} jour.

